

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 008-029/13/BC

■ Attribution d'une subvention à Marseille Innovation et approbation d'une convention.

DPEATSV 13/9401/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Innovation est une association loi 1901 créée le 4 novembre 1996 rassemblant des entreprises (Eurocopter, CMR, Careware Shielding, France Telecom, CEA, Bull...) et des organismes financiers (BPPC, SMC, Prado Premalliance, Novalis...). Elle est présidée par Pascal Fouache, président de la société Contrôle Mécanique Régulation. Marseille Innovation est un centre d'entreprise et d'innovation labellisé par la Commission Européenne.

Elle conduit deux missions : la gestion des pépinières et le développement à l'international des entreprises innovantes notamment en Méditerranée.

L'efficacité des pépinières, notamment lorsqu'elles sont en réseau, tant en création d'entreprises que d'emplois, et le rôle reconnu que de telles structures ont sur l'animation et le développement économique

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

justifie la participation de MPM au fonctionnement du réseau de pépinières géré par Marseille Innovation.

Programme d'actions 2013

Le programme d'action 2013 restera centré sur l'accompagnement d'entreprises innovantes au sein des trois pépinières, sur les deux sites de Château Gombert : la pépinière de Château Gombert et l'Hôtel Technoptic et celle du Pôle Media.

Les objectifs 2013 :

- Maintenir le taux de survie à 5 ans à 80 % et plus,
- Augmenter la vitesse de croissance des entreprises agiles et leur nombre,
- Maintenir les sites le plus plein possible, et les animer,
- Continuer à travailler les axes d'ingénierie de croissance,

Pour atteindre ces objectifs, l'important travail de recherche de dossiers de qualité initié en 2012 et sera poursuivi en 2013 avec :

- L'adossment aux écoles d'ingénieurs, de management d'informatique, de design via des conventions cadres sera poursuivi pour supporter l'entrepreneuriat étudiant,
- La prospection systématique via toutes les sources possibles pour attirer de nouveaux projets à potentiels.
- La cible des femmes entrepreneuses continuera à être systématiquement travaillée.
- La possibilité de pouvoir accueillir de nouveaux créateurs sur des surfaces et durées plus courtes sera élargie (notion de colocation et de coworking)
- Sur le Pôle Media, le travail collectif avec les autres acteurs du Pôle a été fort en 2012 et a permis une meilleure visibilité et donc une meilleure attractivité. Les actions menées sur l'économie créative, l'innovation ouverte, la convergence numérique le transmedia tout au long de l'année (exposition design, startup weekend, rencontres des cluster IT, ...) seront poursuivies en 2013 pour attirer des projets et des résidents.
- Sur le Technopôle, la mise en place d'un certain nombre de services produit pour attirer des projets de produits industriels continuera :
 - o plateforme de services d'experts en conception de produits
 - o Accord-cadre signé avec l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation tunisienne (APII) afin de produire les premières séries industrielles dans un cadre sécurisé n'a pas encore fonctionné vu le contexte trouble de la Tunisie.
 - o Accord-cadre avec l'Incubateur franco-chinois Pythagore, non abouti en 2012 devrait être conclu début 2013 pour sourcer des partenaires ou des marchés en Chine.
 - o Poursuite du club « Reverse Engineering » pour développer le réflexe produit.
 - o Mise en place d'un show-room permanent dans le bâtiment pour rendre visible les technologies développées
 - o Adossment aux filières qui font sens sur le territoire dans les années à venir (éclairage, vision médicale, logistique transport, ...)

Marseille Innovation participera dans la mesure de ses moyens au calendrier 2013 de Marseille Capitale Européenne de la Culture en ce qui concerne l'éclairage scénique, les spectacles, la lumière, ...

Déploiement de l'accord de partenariat avec la Ville de Marseille préparé en 2012 pour que le territoire devienne un « laboratoire d'expérimentation » des produits développés par les startups locales.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Prospection mutualisée entre Marseille Innovation, le Pôle Optique, la Direction du Technopôle, Provence promotion.

La plateforme de services de business développement constituée d'une vingtaine d'expertises sous contrat, adossée l'équipe Marseille Innovation, reste le pilier de son dispositif d'accompagnement (notamment les services en ingénierie financière).

L'effort de communication sera poursuivi en 2013 avec :

- L'édition de la lettre trimestrielle papier et des fiches thématiques à venir
- Actualisation du nouveau site internet opérationnel depuis mi 2012,
- La montée en puissance de la web TV « MITV la chaîne de l'innovation à Marseille » avec de nouveaux films d'entreprises programmés,
- La présence sur les réseaux sociaux les plus pertinents,
- Déploiement des écrans tactiles sur les trois bâtiments,
- Déploiement d'un outil de visio plug and play multi site,

Le budget prévisionnel de 2013 est un budget équilibré, en continuité avec les efforts réalisés durant ces dernières années.

Il s'élève à 1.469.129 euros, soit une baisse de 2,2 % par rapport à 2012 (1.501.202 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Salaires et charges :	704.429 euros
Achats :	540.000 euros
Services extérieurs et autres services extérieurs :	148.200 euros
Contributions en nature :	0 euros
Autres charges :	46.500 euros
Dotations amortissements :	30.000 euros

La masse salariale augmenterait de 2 %. Elle représenterait 47,94 % du montant des dépenses contre 46,07 % en 2012.

Les recettes par grands postes s'élèvent à :

Entreprises :	857.589 euros
MPM :	291.540 euros
Région Provence Alpes Côte d'Azur:	150.000 euros
Département des Bouches du Rhône :	170.000 euros

La part d'autofinancement s'élève à 58 % du total des ressources contre 53,34 % en 2012.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV 005-588/11/CC du 21 octobre 2011 approuvant la convention avec l'association Marseille Innovation relative à la location de locaux pour la gestion de l'Hôtel Technoptic ;

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire

Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement des PME-PMI de Marseille Provence Métropole et notamment la création d'entreprises à fort contenu technologique, en les accueillant dans les pépinières d'entreprises qui leur assurent des services et une plus grande viabilité,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 291.540 euros, à l'association Marseille Innovation

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine – Chapitre 65 - article 6574 «Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé» - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Marseille Innovation.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013